



Euthanasie

Le 26 janvier, lors de la présentation de ses « 60 engagements pour la France », François Hollande a proposé la légalisation d'une « *assistance médicale pour terminer sa vie dans la dignité* » en cas de « *phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, provoquant une souffrance physique et psychique insupportable et qui ne peut être apaisée* ».

Une proposition qui a scandalisé les associations de défense de la vie comme Alliance Vita et la Fondation Jérôme-Lejeune. La veille, le Conseil de l'Europe avait, quant à lui, voté une résolution pour interdire l'euthanasie dans les quarante-sept États membres. Et cité en exemple la législation française encourageant les soins palliatifs.